

# GRILLE D'OBSERVATION DES INDICATEURS DE COMPORTEMENTS LIÉS POSSIBLEMENT À DE LA VIOLENCE FAMILIALE

Mise en garde : Cette grille est un outil de dépistage ayant pour objectif d'identifier les élèves témoins de violence familiale. Il est important de noter cependant que les comportements identifiés peuvent tout autant être liés à d'autres problèmes (p. ex. : trouble d'apprentissage, déficit d'attention, etc.)

**Veillez cocher les comportements observés.**

- cherche querelle et bagarre de façon répétée (violence envers autrui, brutalité)
- joue très activement le rôle de parent-substitut avec ses frères et ses sœurs
- se montre cruel envers les animaux
- prône la violence pour régler les problèmes
- consomme des drogues
- a de sérieux problèmes d'attention et de concentration
- démontre de la dépendance affective excessive
- a des problèmes d'alimentation (p. ex. : pauvre diète, faute de goûters)
- a des problèmes de sommeil (p. ex. : manque, cauchemars, somnolence)
- a des retards de développement (p. ex. : problèmes de langage, parole)
- se trouve de fréquentes excuses pour ne pas rentrer à la maison
- a des comportements excessifs (p. ex. : perfectionnisme)
- est laxiste dans son apprentissage, a de mauvais résultats académiques
- est anxieux/syndrome de stress post-traumatique (SSPT)
- se replie sur soi
- pose des actes suicidaires
- est cynique à l'égard des femmes et démontre des convictions stéréotypées
- tourne en dérision des sentiments tels que l'affection ou l'amour
- est souvent absent (e) pour prendre soin de sa mère
- fantasme beaucoup (p. ex. : mort ou accident du père ou du tuteur, vie plus heureuse après un divorce, le secours d'un prince charmant ou d'un héros)
- reproche à la mère ses comportements

Dès que vous avez des raisons de croire qu'un élève est témoin de violence, il convient de rapporter le cas immédiatement à la société d'aide à l'enfance de votre région.

Si la mère vous rencontre personnellement et s'ouvre de ses problèmes, vous pouvez la référer à un organisme d'aide aux femmes de votre communauté. Pour plus d'information sur ce point, veuillez consulter le site web : [www.aide-enfants-temoins.info](http://www.aide-enfants-temoins.info)